Les déchèteries

Qu'elles soient gérées en partie ou en totalité par le SYMEVAD, tout usager se rendant en déchèterie doit respecter des consignes précises en matière d'accès, de geste de tri et de sécurité.

Toutes les déchèteries du territoire sont gratuites pour les particuliers, sauf cas particulier pour certaines déchèteries comme les véhicules d'entreprise, véhicule de prêt....

Toutes les déchèteries sont fermées le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre

Déchèteries du Douaisis

Arleux	**Cuincy***	**Roost-Warendin**	**Sin-le-Noble**
rue de la Gare	493 Rue du Champ de Tir	Rue Arthur Lamandin	Rue du Bois des Retz
Du 1er avril au 30 septembre Du lundi au samedi: 8h30-11h45 et 13h30-18h45. Les dimanches et jours fériés: 9h00-12h45			
Du 1er octobre au 31 mars* Du lundi au samedi : 8h30-11h45 et 13h30-16h45. Les dimanches et jours fériés : 9h00-11h45 **Du 27 au 31 janvier 2025 la déchèterie de Cuincy est fermée pour travaux**			
L'ensemble des déchèteries sont fermées le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre toute la journée.			

Numéro utile : Point info déchets de Douaisis Agglo 0 800 802 157

ATTENTION : Pour les professionnels la prise de rendez-vous reste obligatoire toute la semaine avec accès uniquement sur Sin-le-Noble
Professionnel de Douaisis Agglo - accès déchèterie

Déchets acceptés

Modalité d'accès

Tout dépôt sera possible suite à la présentation d'un justificatif récent de domicile et d'une carte grise établie sur le territoire de DOUAISIS AGGLO. L'apport journalier est limité à 2m^3 max/jour tous flux de déchets confondus. Conditions d'accès particulières pour les usagers se présentant avec un véhicule utilitaire et/ou de location, renseignez-vous auprès du point info déchets de Douaisis Agglo 0 800 802 157

Le dépôt est payant pour les professionnels. Est considéré comme apports professionnels, tout dépôt effectué avec un véhicule floqué par un logo. Tout dépôt sera possible suite à la présentation d'un certificat d'immatriculation du véhicule établi sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, ou d'une attestation de réalisation de travaux sur le territoire de DOUAISIS AGGLO. Pour les professionnels la prise de rendez-vous reste obligatoire toute la semaine avec accès uniquement sur Sin-le-Noble

Déchèteries de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin

Courrières	**Evin-Malmaison**	**Carvin**	**Hénin-beaumont**
Rue Raoul Briquet PA le Chemy	Rue Mirabeau Prolongée	Zone du Château Rue Gutenberg	Rue Brossolette
Courrières & Evin-Malmaison lundi au samedi : 9h - 18h30 fermée le jeudi dimanche 9h -12h30		Carvin & Hénin-Beaumont : lundi au samedi : 9h - 18h30 fermée le mardi dimanche 9h -12h30	
Attention les déchèteries ne sont plus accessibles 15 min avant la fermeture L'ensemble des déchèteries sont ouverte les jours fériés aux horaires habituelles sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre fermeture toute la journée.			

Numéro utile 0 800 313 249

Déchets acceptés

Modalité d'accès

Les déchèteries de l'agglomération Hénin Carvin (CAHC) sont gratuites pour les particuliers, et sont interdites aux professionnels, aux services techniques des communes et à toutes personnes n'habitant pas le territoire de la CAHC

Déchèteries de la Communauté communes Osartis-marquion

Baralle	**Biache-Saint-Vaast***	**Vis-en-Artois**
RD 14	Rue du Maréchal Joffre	Rue de Boiry
Du 1e avril au 31 octobre Du lundi au jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 17h, Vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 Dimanche : 9h – 12h		Du 1e avril au 31 octobre Du lundi au jeudi : 9h – 12h Vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30

Baralle	Biache-Saint-Vaast*	Vis-en-Artois
Du 1e novembre au 31 mars* Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30 Dimanche : 9h – 12h		Du 1e novembre au 31 mars* Du lundi au jeudi : 9h – 12h Vendredi et samedi : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

Attention les déchèteries ne sont plus accessibles 15 min avant la fermeture
Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Numéro utile 0 800 102 535

Attention les particuliers avec véhicule utilitaire doivent faire une demande d'autorisation d'accès

Déchets acceptés

Le dépôt d'amiante fait l'objet d'une prise de rendez-vous obligatoire Dépose amiante - Déchèterie Biache-Saint-Vaast

Modalité d’accès

L’accès aux déchèteries est gratuit pour les véhicules des particuliers et aux conditions suivantes :

- Accès limité aux véhicules de tourisme, attelés ou non d’une remorque, de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres.
- Accès des véhicules immatriculés dans un autre département que le Pas-de-Calais peut être autorisé exceptionnellement pour le compte d’un habitant de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION (présentation obligatoire de la carte d’accès ou d’un justificatif de domicile).
- Accès des véhicules utilitaires d’un PTAC inférieur à 3,5 tonnes (y compris les tracteurs et remorques agricoles) utilisé par un particulier pour l’apport de déchets admis en déchèterie. L’usager doit remplir une demande d’une autorisation exceptionnelle avec le gardien.

Attention l'accès est régularisé en fonction des déchèteries et jours de la semaine pour plus d'information contacter la Communauté de Communes

Localisation

rgba(255,255,255,1)